

EPIDOR

Etablissement Public Territorial
du Bassin de la Dordogne (EPTB)



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2019**

EPIDOR

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

Rapport d'activité 2019

En 2019, EPIDOR s'est transformé en syndicat mixte ouvert avec en perspective l'adhésion du département de la Charente et de la région Nouvelle Aquitaine.

Qualité des eaux

Contexte général et objectifs de la mission

La préservation de la qualité des eaux du bassin de la Dordogne représente un triple enjeu : pour la sécurisation de l'eau potable, pour la préservation des milieux aquatiques et pour le maintien des activités de loisirs aquatiques. Si en approche générale, les eaux du bassin présentent une qualité préservée, on constate certaines tendances à la dégradation surtout au niveau des axes secondaires. Dans le contexte de changement climatique, le maintien ou la reconquête de la bonne qualité des ressources devient prioritaire.

Dans ce cadre, les principaux objectifs de la mission qualité sont de :

- disposer d'une bonne connaissance de la situation qualitative des cours d'eau, plans d'eau et

nappes, des enjeux pouvant être affectés par des dégradations de la qualité des eaux et de l'ensemble des facteurs susceptibles d'altérer cette qualité, dans une optique d'anticipation ;

- contribuer à une plus grande prise de conscience que la bonne qualité des eaux brutes est un atout pour le bassin de la Dordogne en rapport notamment avec ses spécificités en matière de tourisme (loisirs aquatiques), de milieux naturels aquatiques (Réserve de biosphère) et de qualité de la vie (bien vivre, santé, eau potable) ;
- développer et diffuser les connaissances et les arguments permettant de mobiliser les acteurs vers des actions de conservation et de reconquête de la qualité des eaux.

ACTUALITE DE L'ANNEE 2019

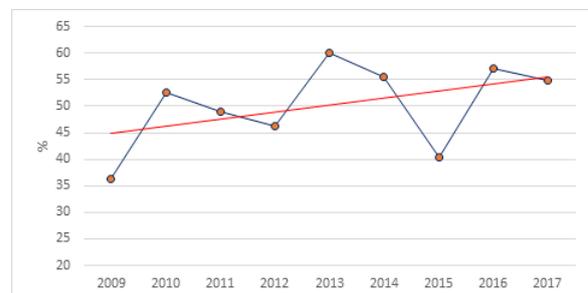
Baignade

Les gestionnaires de baignade sont souvent démunis face aux dégradations de la qualité des eaux (bactériologies ou cyanobactéries) qui peuvent remettre en cause la pratique de façon temporaire ou plus durable, avec des conséquences importantes sur le plan économique et plus généralement sur l'attractivité du territoire. EPIDOR accompagne spécifiquement deux communes confrontées à ce problème et engagées dans la révision des profils de baignade : Beynat et Servièrès-le-Château. Cet appui technique et administratif porte sur la conception et la réalisation d'études et sur la réflexion avec les administrations compétentes, portant sur des préconisations et de nouveaux modes de gestion pouvant être mis en œuvre.

EPIDOR est aussi sollicité par d'autres gestionnaires et promoteurs de baignade en rivière et en plan eau, préoccupés par des problèmes sanitaires ou

souhaitant anticiper des difficultés : communes de Castillon la Bataille, Mauriac, Chamboulive, Meyrignac, Menet.

A l'échelle du bassin versant, l'analyse des données historiques semble indiquer que la problématique des cyanobactéries est de plus en plus prégnante.



Pourcentage de baignades déclassées par an depuis 2009 à cause des cyanobactéries

Face à ce constat, l'ensemble des acteurs partage le besoin d'une meilleure compréhension du phénomène, des facteurs qui le provoquent et des possibilités de prévention.

C'est également dans cette optique qu'EPIDOR s'implique aux côtés des gestionnaires de baignade : mieux comprendre les relations entre les efflorescences de cyanobactéries et les paramètres environnementaux, déterminer si des secteurs géographiques sont plus vulnérables, des périodes ou des conditions plus favorables (physico-chimie eau et sédiments, températures, débits, pluviométrie, temps de renouvellement, vents dominants), évolutions. L'objectif final sera d'apporter, au regard des avancées de la recherche, des réponses aux gestionnaires.

De plus, la question du risque en rivière reste entière sur le bassin versant de la Dordogne où il n'existe pas de surveillance des cyanobactéries benthiques. EPIDOR est en relation avec des scientifiques et des gestionnaires hors bassin concernés. Ces contacts permettent de définir la vigilance à mettre en place et d'anticiper les mesures de gestions adéquates.

Rivières propres en Périgord

Depuis 2017, le département de la Dordogne réalise un contrôle de la qualité bactériologique des rivières ciblé sur les rejets de stations d'épuration et les haltes nautiques. EPIDOR en tant que membre du groupe de travail apporte une vision plus globale des secteurs à enjeux, avec notamment, la connaissance des baignades spontanées et leurs fréquentations. De plus, la notion d'autoépuration pourra être intégrée à l'étude à partir de la cartographie existante des faciès d'écoulement.

En 2019, EPIDOR a réalisé une série d'analyses sur quatre affluents de la Dordogne montrant un apport de contamination bactérienne non négligeable. Ces résultats viendront enrichir les données de l'opération « Rivières propres ».

AEP

Un inventaire des données relatives aux captages, sur un territoire test (Communauté d'Agglomération Bergeracoise), est mené dans l'objectif de caractériser l'évolution des ressources en eau potable. Les causes d'abandon, les remises en services, les captages d'appoint ou de secours, les comblements et la sécurisation des anciens forages, l'existence ou les révisions des DUP sont autant d'éléments qui permettront de mettre en

évidence les ressources prioritaires pour lesquelles la qualité doit être retrouvée.

2019 a été marquée par un épisode de sécheresse intense et les départements en amont du bassin versant ont été les plus touchés par des mesures d'urgence de gestion de l'AEP. Un bilan va être établi à l'échelle du bassin et permettra de caractériser l'événement (température, pluviométrie) et d'avoir un retour d'expériences en termes de secteurs à risques, solutions de secours mises en place, volumes et coûts, population desservie, usages impactés.

Enfin, EPIDOR participe au suivi des Plans d'Actions Territoriaux des captages prioritaires Dronne et Gardonne qui arrivent à échéance. Les objectifs attendus en termes de qualité des eaux brutes ne sont pas atteints et il convient d'interroger l'efficacité de ces dispositifs.

Karst

Un stage de 5 mois sur la caractérisation des karsts du bassin de la Dordogne a permis de constituer un atlas des connaissances et d'établir une base de données SIG.

Plusieurs méthodes ont été testées pour délimiter la zone où les karsts de surface sont prédominants (géologie, réseau hydrographique, masses d'eau DCE, la BDLISA et IDPR). L'atlas des connaissances a permis de sectoriser la bibliographie existante ainsi que les données propres à chaque système karstique. Cette sectorisation, couplée aux pressions présentes dans le bassin, permet de créer un système d'information géographique ouvrant de nouvelles perspectives d'analyse du bassin versant. La suite de ce travail consistera à approfondir la connaissance des enjeux pour établir et prioriser des propositions d'actions.



Rivière souterraine de Padirac

Réseau de suivi thermique

Dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux et de suivi des étiages, EPIDOR travaille à la mise en place d'un réseau de suivi en continu des températures des eaux à l'échelle du bassin versant de la Dordogne. L'objectif principal est de mettre en place un suivi pérenne des températures des eaux pour évaluer les impacts du changement climatique et d'observer l'effet des mesures de gestion (étangs, drainages, retenue, occupation du sol ...).

L'analyse des réseaux de suivi existants (depuis plus de 15 ans) va permettre de sélectionner des stations de référence pour un suivi à long terme, d'établir des bilans thermiques annuels et de mesurer les évolutions.

Trois sondes thermiques en continu ont été installées en 2019, au niveau de cours d'eau suivis dans le cadre du réseau étiage, en plus des réseaux existants. De nouvelles sondes vont être acquises pour compléter les réseaux de suivi sur des secteurs stratégiques : cours d'eau de référence, régimes thermiques particuliers, influences d'activités, etc.

MAGEST bouchon vaseux

L'accord de consortium pour l'organisation, la gestion et le financement du réseau de surveillance automatisé de la qualité des eaux du système estuarien Garonne-Dordogne (MAGEST) a été prolongé pour la période 2019-2020.

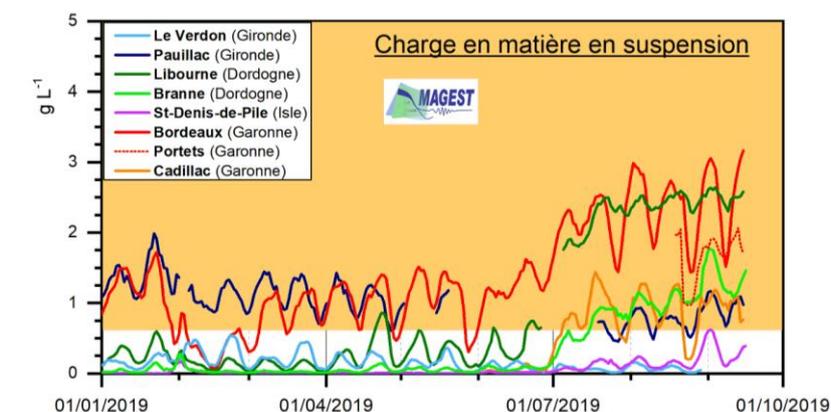
Pour rappel, le réseau comporte 3 points de suivi sur le bassin de la Dordogne : Libourne depuis 2004 et 2 nouvelles stations mises en place en 2018 : Branne et Saint-Denis-de-Pile.

En 2019, les vagues de chaleurs consécutives depuis fin juin ont provoqué des hausses successives de la température des eaux estuariennes, notamment à l'aval des fleuves. Les températures, en moyennes journalières, ont atteint des valeurs maximales le 25 juillet 2019 : 28,19°C à Libourne, 29,27°C à Saint-Denis-de-Pile et 29,51°C à Branne. Ces fortes températures de l'eau sont inhabituelles et très préjudiciables à la qualité de l'eau. Combinées aux teneurs élevées en sédiments des eaux (> 1 g/L-1 à Libourne et à Branne), elles favorisent une diminution accrue de l'oxygénation des eaux à l'aval de la Dordogne.

En 2019, le seuil objectif du SAGE Estuaire en oxygène dissous n'a pas été respecté sur la Garonne (maximum 9 jours consécutifs inférieur à 5 mg/L en moyenne journalière à Bordeaux) avec plus de 40 jours consécutifs de dépassement. Pour la station de Libourne, les moyennes journalières d'oxygène dissous n'ont jamais été inférieures au seuil de 5 mg/L.

La salinité a atteint 2,0 mg/l à Libourne et 5,1 à Bordeaux le 1^{er} octobre 2019 lors de la dernière grande marée, ce qui constitue un record depuis que ces valeurs sont enregistrées (2004). Cette forte intrusion saline à l'aval de ces fleuves est liée à un étiage sévère et persistant. La salinité affecte les conditions chimiques et en particulier les niveaux d'oxygène dissous dans l'eau. La solubilité de l'oxygène (quantité d'oxygène qui peut se dissoudre dans l'eau) diminue à mesure que la salinité augmente.

Début octobre, la charge en matière en suspension n'avait pas diminué en lien avec les débits toujours faibles.



Charge en MES des stations suivies par le réseau MAGEST en 2019

Etiage et Ressource en eau

Contexte général et objectifs de la mission

Sur le bassin de la Dordogne, la ressource en eau est sollicitée par différents usages à l'étiage, période à laquelle la ressource en eau est déjà naturellement à son niveau le plus bas. Avec des prélèvements parfois intenses, des déséquilibres et des tensions apparaissent dans certains secteurs hydrographiques. Ainsi, on constate sur certains bassins des situations de crise récurrentes.

Des bassins déficitaires ont été identifiés, sur ces secteurs, des volumes prélevables sont alloués dans la limite des volumes disponibles. La Chambre d'Agriculture de la Dordogne a été désignée pour mettre en place un protocole de gestion de ces volumes (OUGC). En tant que membre du Comité technique, EPIDOR participe aux débats liés aux demandes d'autorisation.

Par ailleurs, le conseil d'administration d'EPIDOR a souhaité également qu'EPIDOR participe activement au suivi hydrologique des cours d'eau à

l'étiage et apporte une expertise sur la situation dans le bassin de la Dordogne. C'est ainsi que l'établissement a développé depuis 2010 un réseau multi-partenarial de suivi des cours d'eau à l'étiage.

Dans ce cadre, les objectifs de la mission « Etiage et Ressource en eau » sont de :

- développer une expertise sur l'observation et sur l'analyse des cours d'eau à l'étiage ;
- contribuer à la prise de conscience de la fragilité et de la vulnérabilité du bassin de la Dordogne et plus particulièrement de certains cours d'eau à l'étiage ;
- mobiliser les acteurs du territoire dans la réduction du déficit quantitatif : contribuer à la gestion de crise ; favoriser l'adaptation des usages au changement climatique ; développer des comportements et des pratiques économes en eau.

ACTUALITE DE L'ANNEE 2019

Réseau d'observation

EPIDOR anime et coordonne un dispositif de suivi de l'étiage des cours d'eau du bassin de la Dordogne. Le réseau de suivi s'appuie sur des agents d'EPIDOR et un réseau de techniciens de 18 structures partenaires. Ce dispositif est composé aujourd'hui de 77 stations sur 70 cours d'eau. Plus de 1 100 observations ont été réalisées entre mai et octobre 2019 et 24 bulletins hebdomadaires présentant la situation des cours d'eau ont été diffusés aux acteurs du bassin.

Le site www.etiage.dordogne.fr, opérationnel depuis 2015, diffuse hebdomadairement en période d'étiage les observations et les restrictions en vigueur.

Situation hydrologique 2019

L'année 2019 a été une année particulièrement sèche. D'après Météo-France, sur le bassin de la Dordogne le mois d'août figure au 9^{ème} rang des mois d'août les plus secs enregistrés depuis au moins 1957. Cette année, l'étiage a été en avance et l'observatoire a déclenché son suivi dès la mi-mai, soit un mois plus tôt qu'en 2018.

Les deux épisodes de canicule fin juin et fin juillet ont accéléré le processus en asséchant le sol (évapotranspiration intense).

Des tensions se sont fait ressentir fin août pour l'alimentation en eau potable des départements en tête de bassin avec la mise en place d'opérations de transport d'eau par citerne pour alimenter certaines communes, en particulier sur le plateau bortoï. Ainsi 4 000 habitants ont été ravitaillés par camions-citernes dans 8 villages de Corrèze.

Dans le nord du Cantal, sur le secteur de l'Artense, la sécheresse a eu une conséquence catastrophique sur la faune piscicole. Il a été observé des dizaines de truites mortes dans le ruisseau du Tauron, provoquant ainsi de fortes tensions entre les différents usagers.

Les premières restrictions d'usage ont été prises le 15 juin dans le Lot, le 6 juillet en Dordogne, le 12 juillet dans le Cantal, le 20 juillet en Gironde et le 10 août en Corrèze. La situation a commencé à devenir très tendue dans le Lot dès le début juillet où les premières restrictions totales ont été appliquées. Les débits sont restés en dessous des valeurs de crise jusqu'au mois d'octobre pour de nombreux cours d'eau.

La sécheresse se faisait encore ressentir début octobre où près de 60 % des cours d'eau étaient observés en situation très défavorable pour la vie aquatique (périls, flaques ou assec).



*La Cère à Saint-Jacques-des-Blats (15),
le 20 septembre 2019*

Extension du réseau d'observation

Le dispositif de suivi des étiages mis en place par EPIDOR avec l'aide de ses partenaires couvrait essentiellement le bassin médian et aval, présentant de forts enjeux agricoles.

Pour tenir compte de l'évolution de la situation d'étiage sur le bassin de la Dordogne, à la demande des départements de la Corrèze et du Cantal pour une extension du réseau sur ces territoires, un travail d'identification des cours d'eau à enjeux a été effectué en partenariat avec les services des départements, des syndicats de rivières, les DDT, les AFB et des fédérations de pêche.

Ainsi, cette année, 16 nouvelles stations ont été suivies dans les départements de la Corrèze et du Cantal (7 en Corrèze et 9 dans le Cantal).

Suivi technique et participation aux comités de gestion de l'étiage

EPIDOR a contribué à toutes les réunions sur la gestion de l'étiage qui ont eu lieu dans les différents départements du bassin, soit en présentant directement les observations actualisées du réseau ou bien en transmettant en amont un bulletin d'information sur la situation de l'étiage.

La participation de l'établissement contribue à une meilleure analyse interdépartementale des situations et des décisions prises par les différentes Directions Départementales des Territoires.

Problématique des réserves d'eau

Le bassin de la Dordogne possède une agriculture de qualité et diversifiée mais dans un contexte de changement climatique et de sécheresse de plus en plus fréquente, cette richesse est fragile car dépendante de la ressource en eau. Pour se préparer à l'agriculture de demain, une réflexion a été menée cette année avec les partenaires territoriaux (DDT, Chambres d'Agriculture, Agence de l'Eau...) sur le sujet du stockage de l'eau. Il s'agissait concrètement de comprendre les points de blocages et les points de réussites. Ce travail a été mené dans le cadre d'un stage Master 2, il a permis d'aboutir à une grille de lecture sur les projets de retenues d'eau.

Hydroélectricité et éclusées

Contexte général et objectifs de la mission

Les grandes chaînes hydroélectriques de l'amont du bassin de la Dordogne ont fortement transformé le bassin versant. Leur fonctionnement influence, sur de vastes territoires à la fois sur les grandes retenues et sur les cours d'eau situés en aval, le fonctionnement des écosystèmes et le développement de nombreux usages. En effet, les grands barrages modifient les régimes de débits, court-circuitent certains tronçons de rivière et perturbent le transport solide. Le fonctionnement des usines provoque également le marnage du niveau d'eau des retenues en amont et des éclusées en aval.

Pour mieux équilibrer les enjeux de la production énergétique hydroélectrique et ceux des milieux et des usages du bassin versant, des compromis sont recherchés. Des expérimentations peuvent être menées et des aménagements réalisés pour abou-

tir à une meilleure intégration environnementale de la grande hydroélectricité dans le bassin de la Dordogne. C'est l'objet du partenariat de la « Convention Eclusées » mis en œuvre depuis 2004 et qui a déjà produit des avancées significatives.

Les objectifs de la mission hydroélectricité et éclusées sont de :

- rechercher des solutions de conciliation permettant d'aboutir au meilleur compromis entre l'usage énergétique, les autres usages et le milieu ;
- mettre en place et piloter des dispositifs de suivi et d'évaluation de l'état des milieux naturels et des conditions d'exercice des usages ;
- réaliser, avec les partenaires, des expérimentations et des actions porteuses d'amélioration et de réduction des impacts.

ACTUALITE DE L'ANNEE 2019

La convention éclusées

En 2019, la convention de réduction de l'impact des éclusées à l'aval des chaînes hydroélectriques a été prolongée de 3 ans. Elle englobe les quatre axes : Maronne, Dordogne, Cère et Vézère. Les conditions générales de la convention 2016-2017 et de son avenant de 2018 ont été maintenues. A noter quelques évolutions :

- Sur la Dordogne, une notion de débit plancher formalisé à 35 m³/s (à Argentat) a été renforcée entre le 15 novembre et le 15 mars. Une fois cette valeur de débit franchi, il ne sera plus possible de repasser en dessous.
- Sur la Maronne, le protocole de retour au débit de base de 4 m³/s puis 2 m³/s a été mieux défini pour éviter les baisses pendant la période la plus sensible (émergence des alevins).

Les nouveautés en termes d'expérimentations sur le fonctionnement des ouvrages restent limitées en raison d'incertitudes sur l'avenir des concessions.

Les travaux sur les frayères

Cette année, des travaux d'aménagement ont été engagés sur les frayères à saumons dans la partie corrézienne de la Dordogne.

Il s'agit de 2 sites distincts, tous deux situés sur la commune d'Argentat : « Confluence Souvigne amont Rive Gauche » (apport de granulats) et « Confluence Souvigne aval Rive Gauche » (scarification du substrat).



Apport de 125 m³ de granulats sur une surface de 650 m², (Dordogne-Argentat), le 25 septembre 2019

Création d'une nouvelle passe à poissons de la digue de la Broquerie

Un chantier a été mené par EDF sur la Maronne. Le projet a consisté à abaisser le seuil et à construire une nouvelle passe à poissons plus fonctionnelle permettant ainsi la remontée des poissons notamment des saumons pour la période de fraie de fin d'année. L'effet de ce nouvel aménagement sur l'accès des poissons au tronçon court circuité, protégé des éclusées, sera évalué.



Phase de démantèlement de la digue de la Broquerie, état du chantier au 4 juillet 2019

Suivi des impacts écologiques des éclusées

Dans le cadre de la convention « éclusées », des suivis écologiques sont réalisés sur la Dordogne et ses affluents soumis aux éclusées hydroélectriques. EPIDOR assure la maîtrise d'ouvrage de ce suivi écologique. Ces suivis consistent en un travail de prospection et d'observation de terrain, à collecter des indicateurs d'échouages / piégeages et d'abondance piscicole et à développer des analyses permettant d'évaluer des modalités de gestion des ouvrages hydroélectriques adaptées.

Ainsi, cette année, il a été fait des observations d'impact des éclusées sur le terrain, des pêches électriques estivales (Cère, Dordogne) et des observations morphologiques du lit de la Dordogne.



Pêche électrique sur la Cère, septembre 2019

Refonte du site Info-débit

Après dix années de fonctionnement, le site info-débit (www.debits-dordogne.fr/) commençait à présenter des obsolescences technologiques. Une rénovation du site a été engagée depuis décembre 2018 et la migration a été réalisée en juin 2019.

On y retrouve la même architecture avec ses 4 volets : Eclusées, Barrages, Etiages et Crue. Une page d'accueil permet d'avoir des informations du moment sur le bassin (prévision des débits, bulletin étiage, travaux sur les barrages, actualités diverses...)

L'outil est alimenté par des données « brutes » issues de différents services producteurs. Aujourd'hui, l'accès à ces données est sécurisé (retraitement du back office).

Ce site s'adresse assez spécifiquement à des usagers ou des gestionnaires du cours d'eau... Il est utilisé en interne, par les différents personnels de l'établissement (chargés de mission, agents de terrain) pour s'informer en temps réel de la situation sur le bassin.

Le renouvellement des concessions

Une consultation des collectivités a été menée en automne 2018 sur le regroupement des deux concessions hydroélectriques de Marèges / Coindre et de Saint-Pierre-de-Marèges (actuellement exploitées par la SHEM). Une nouvelle date d'échéance appelée "barycentre" a été fixée au 31 décembre 2048.

La procédure de renouvellement des concessions de la Haute Dordogne, déjà échues depuis plusieurs années, pourrait s'enclencher prochainement. Les barrages de la Haute Dordogne seront les premiers concernés.

Le regroupement des concessions par vallées qui était envisagé auparavant semble abandonné, avec des conséquences possibles sur la poursuite des efforts de réduction de l'impact de l'exploitation des barrages sur les usages et les milieux aquatiques.

Inondations

Contexte général et objectifs de la mission

Le bassin de la Dordogne reste plutôt rural mais des risques d'inondation majeurs existent à l'échelle de ce grand territoire hydrographique.

Pour commencer, près de 45 000 personnes habitent dans les zones inondables des 4 Territoires à Risque Important (TRI), soumis au débordement des principales rivières du bassin versant :

- Secteur de Tulle-Brive-Terrasson (rivières Corrèze et Vézère)
- Périgueux (rivière Isle)
- Bergerac-Pays Foyen (rivière Dordogne)
- Libourne (rivière Dordogne avec l'influence maritime) ; près de 80 km de digues sont présents sur ce territoire, avec des risques croissants liés à l'élévation du niveau marin.

Mais on trouve également d'autres secteurs inondables qui concentrent des enjeux importants comme celui d'Aurillac (rivière Jordanne).

L'une des spécificités du bassin versant est l'ancienneté des crues de référence, ce qui participe à la perte de mémoire du risque : il s'agit de 1944 sur la Dordogne ou l'Isle ; 1960 sur la Vézère même si une bonne piqûre de rappel est intervenue en 2001. Sur la Dordogne, il est également utile de rappeler l'empreinte prégnante des grands barrages hydroélectriques, qui tamponnent de nombreuses petites et moyennes crues depuis plusieurs dizaines d'années mais qui seront un jour ou l'autre transparents face à une inondation majeure.

On trouve aussi une problématique importante de ruissellement, assez diffuse sur l'ensemble du bassin de la Dordogne. Elle est liée aux épisodes orageux intenses et peut provoquer inondations, coulées de boue, glissements de terrain, etc. Des dommages importants ont été observés sur des épisodes printaniers en 2007, 2008 et plus récemment en 2018.

Face à ces différents risques d'inondation, EPIDOR s'est engagé dès 2008 avec l'animation de Programmes d'Action de Prévention des Inondation (PAPI). La mission mise en place par l'établissement consiste à assurer une expertise, à compléter les actions déjà engagées par certains acteurs et à apporter des outils utiles aux collectivités locales. Il s'agit par exemple de :

- Aider les acteurs à répondre à leurs obligations (information et sensibilisation de la population, mise en place de repères de crues, développement des Plans Communaux de Sauvegarde pour l'alerte, gestion des ouvrages de défense contre les crues...);
- Les accompagner autour des problèmes qui se posent sur leur territoire et dans les actions non obligatoires qu'ils souhaitent engager (diagnostics de secteurs inondés, actions de réduction de vulnérabilité...);
- Mieux connaître et prendre en compte le risque d'inondation dans les documents de planification, en particulier les phénomènes de ruissellement qui restent difficiles à appréhender.

ACTUALITE DE L'ANNEE 2019

Révision du PAPI bassin Dordogne

Une révision du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) avait été engagée en 2018. La démarche administrative a pris du temps mais touche maintenant au but. Elle a permis d'inscrire de nouvelles actions, notamment des études autour des digues du territoire (Brive, Périgueux, Dordogne aval) et qui relèvent de la prise de compétence GEMAPI par les collectivités lo-

cales. Des actions ont également été intégrées sur la réduction de vulnérabilité, avec des diagnostics de bâtiments publics sur les secteurs de Brive ou du Pays Foyen. D'autres actions initialement inscrites au PAPI ont été réorientées.

Pour permettre la bonne réalisation des actions, les services de l'Etat ont proposé de prolonger le programme jusqu'en 2022.

Plusieurs actions en cours

A côté de la phase administrative de révision du PAPI, un certain nombre d'actions sont soit en cours, soit récemment finalisées.

En juin 2019, une journée technique a été organisée en partenariat avec le Service de Prévision de Crues. Parmi les objectifs : mieux mobiliser les acteurs locaux et notamment les collectivités assurant la compétence GEMAPI pour les retours d'expérience. Pour se concrétiser, il sera important de maintenir une dynamique sur le sujet.

Un montage audiovisuel est en cours de travail avec EDF, pour sensibiliser les populations et expliquer le fonctionnement des grands barrages hydroélectriques et leur lien avec les crues.

La réalisation d'un livret pédagogique a été initiée, pour sensibiliser le public scolaire aux problématiques d'inondation. Pour cette action, des contacts ont été établis avec l'éducation nationale.

Afin de préparer une nouvelle opération de pose de repères de crue, des discussions ont été engagées avec certaines collectivités locales. Le principe est d'identifier prochainement des sites de pose potentiels.

Par ailleurs, le travail progresse pour améliorer la prise en compte de la question des ruissellements dans l'aménagement du territoire. Des premières cartographies avaient été dressées en 2017. Grâce à de nouvelles données de l'IGN, il est désormais prévu d'aboutir à des cartes des chemins de l'eau. Ces zones inondables potentielles permettraient, en étant correctement prises en compte dans les documents d'urbanisme, d'éviter certains aménagements dans des zones à risque.

Journée d'information et d'échanges sur les inondations

Le 13 juin 2019 une journée d'information et d'échanges a été organisée en partenariat avec le Service de Prévision de Crues sur le thème des inondations. Il s'agissait en particulier de mieux coordonner les retours d'expérience sur les événements de crue avec l'implication des acteurs locaux dans le recueil des laisses de crue et des autres informations utiles (conséquences, enjeux touchés, dommages, etc.) et avec l'alimentation de la plateforme nationale sur les repères de crues. Cette journée a aussi été l'occasion de présenter des exemples d'actions et d'implication autour de la réduction de vulnérabilité ou encore des problématiques de ruissellement. Près de 30 ingénieurs et techniciens des collectivités présentes sur le bassin versant de la Dordogne et des services de l'Etat étaient présents.



Poissons et continuité écologique

Contexte général et objectifs de la mission

La Dordogne abrite les huit poissons migrateurs d'Europe. Cependant, ces espèces sont confrontées à de nombreux problèmes (obstacles à la migration, dégradation des habitats, pêche, concurrence avec des espèces exotiques...) et leurs populations sont aujourd'hui dans des situations très préoccupantes. Leur préservation représente un enjeu de biodiversité important mais également un enjeu économique, patrimonial, culturel et touristique. La désignation du bassin en tant que Réserve de biosphère repose en bonne partie sur la préservation de ces poissons migrateurs. Depuis sa création, EPIDOR s'implique de façon importante dans la préservation et la restauration de ces espèces emblématiques du bassin. Les actions menées sur ce thème visent trois grands objectifs :

- la préservation et la restauration des populations de migrateurs ;

- la préservation des usages, notamment la pêche professionnelle ;
- l'amélioration des connaissances.

Les actions poursuivies par l'établissement concernent notamment :

- la concertation des différents acteurs sous le mandat du COGEPOMI depuis 1997 ;
- la réalisation d'études ponctuelles en fonction des besoins (ex : étude de la dévalaison de l'anguille sur la Dronne, étude Silure, etc.) ;
- le suivi et la participation à des opérations de restauration de la continuité écologique ;
- la restauration de frayères à migrateurs sur la Dordogne ;
- l'animation de la convention « éclusées »...

ACTUALITE DE L'ANNEE 2019

Animation migrateurs et révision de la stratégie d'action

EPIDOR a poursuivi son rôle de concertation des différents acteurs concernés par les poissons migrateurs et a réalisé une mise à jour de l'état des populations, un bilan des actions mises en œuvre et une révision de la stratégie d'action pour la restauration de ces espèces.

Barrages du bergeracois

Le franchissement piscicole des barrages du bergeracois (Bergerac, Tuilières et Mauzac) constitue toujours un point majeur de préoccupation pour la restauration des poissons migrateurs du bassin (saumon, lamproie, alose et anguille) sur lequel EPIDOR développe une activité d'animation importante.

En 2018, l'établissement a été sollicité par l'Etat, EDF et l'Agence de l'Eau pour animer une démarche conventionnelle destinée à l'amélioration

du franchissement de ces trois ouvrages. Cette convention « bergeracoise » doit adopter un principe de fonctionnement similaire à celui de la convention « éclusées ». Elle a vocation à favoriser la réalisation d'études, d'expérimentations et de travaux visant les meilleures solutions de gestion et d'aménagements. Le comité de pilotage de cette convention s'est réuni à deux occasions en 2019 pour finaliser le contenu de la convention. La mise en application de cette convention pourra donc démarrer en janvier 2020.

Silure

Une convention régionale visant à faciliter et à encadrer des pêches expérimentales de silure sur les zones sensibles pour les migrateurs a été signée. En lien avec cette démarche, en 2018 et en 2019, EPIDOR a réalisé, avec les pêcheurs professionnels, une expérimentation visant à tester des verveux sur la Dordogne. Ces engins de pêche se sont montrés plutôt efficaces et surtout très sélectifs pour le silure.

Sur cette base, des actions destinées à développer son exploitation pourront être proposées, avec pour objectif de réduire la pression de prédation du silure sur les migrateurs sur des sites stratégiques et de valoriser cette espèce.

Continuité écologique sur la Dronne

Avec les services de l'Etat et l'Agence de l'eau, EPIDOR anime une démarche sur la continuité écologique de la Dronne. Afin de privilégier une approche organisée autour d'enjeux écologiques prioritaires, l'établissement s'attache à d'abord concentrer les moyens sur les premiers ouvrages aval et les centrales hydroélectriques.

En 2019, EPIDOR a finalisé l'étude de projet pour l'aménagement d'une rivière de contournement à Coutras (premier barrage de l'axe). La phase des travaux est maintenant portée par la commune et devrait démarrer en fin d'année.

Le seuil de Reyraud (3ème ouvrage), fait l'objet d'une **démarche d'acquisition par le syndicat de la Dronne aval**. EPIDOR accompagne le syndicat dans les développements possibles autour de la renaturation de ce site.

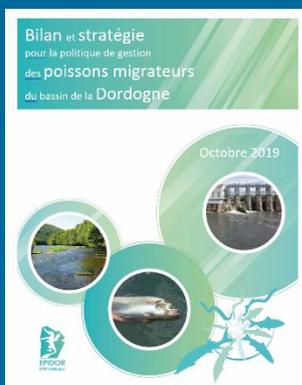
Les services de l'Etat se dirigent vers une priorisation de l'action réglementaire sur les ouvrages situés en aval de la confluence avec la Lizonne (secteur comprenant 19 ouvrages dont 10 hydroélectriques).

Anguille

Une collaboration menée avec l'AFB et le syndicat Tude Dronne aval a permis de remettre en fonctionnement en 2019, après une interruption d'un an, le Site Index Anguille de Poltrot sur la rivière Dronne, un des rares outils en France dédié au suivi de la dévalaison des anguilles argentées.

Information et sensibilisation

En 2018, EPIDOR a démarré le tournage d'une série de court-métrages, diffusés sur Internet, présentant le parcours d'un saumon sur la Dordogne. Le premier épisode, ciblé sur les ouvrages du bergeracois a été très apprécié par le public avec plus de 33 000 vues. Cette année, l'établissement est en train de réaliser un second épisode consacré à la reproduction.



Document « Bilan et stratégie » mis à jour en 2019.

Test de verveux destinés au silure en aval des barrages du bergeracois.



Plan du projet de rivière de contournement de Coutras. Les travaux doivent démarrer fin 2019.



Après le succès du 1^{er} épisode consacré à la montaison, le 2nd actuellement en tournage sera consacré à la reproduction.

Rivières, milieux aquatiques et zones humides

Contexte général et objectifs de la mission

Le bassin de la Dordogne dispose d'une grande variété de cours d'eau et milieux aquatiques sur lesquels reposent : la qualité et l'abondance de sa ressource en eau, des usages multiples, une qualité de vie réputée, une attractivité forte de territoire et un patrimoine biologique et écologique riche.

Selon les secteurs, ces milieux ont pu connaître des perturbations d'importance variable. Pour les milieux préservés, il s'agit de trouver les conditions de poursuite de leur conservation sur le long terme et de rechercher avec les communautés riveraines des modalités d'usage ou d'exploitation les plus respectueuses possibles des équilibres naturels. Dans les milieux plus altérés, il s'agit de mener des actions de restauration permettant de reconquérir des situations dégradées qui naturellement seraient irréversibles, sauf peut-être à très long terme.

Sur ces thèmes, les objectifs poursuivis par EPIDOR sont donc de développer des stratégies d'action qui faciliteront la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Il s'agit en particulier de :

- contribuer à l'amélioration de la connaissance sur les milieux et les espèces, leurs dynamiques d'évolution, ainsi que les problèmes et les enjeux de conservation ;
- travailler à la conservation des sites naturels en facilitant des modes de gestion et d'exploitation adaptés ;
- concevoir et réaliser des actions de restauration écologique, dans le but notamment de corriger des dégradations historiques ;
- accroître le soutien et l'adhésion sociale aux actions de préservation des milieux aquatiques et des zones humides.

ACTUALITE DE L'ANNEE 2019

Renforcer l'engagement collectif sur le projet LIFE Dordogne

En janvier 2019, EPIDOR a déposé une candidature à l'appel à projet LIFE-Nature 2018 pour un projet de conservation et restauration des habitats alluviaux et aquatiques de la rivière Dordogne, associant huit autres collectivités riveraines et d'autres acteurs.

Le 29 mai 2019, EPIDOR a reçu le rapport d'évaluation réalisé par la Commission. Le projet a obtenu une note de 66/100, suffisante pour le rendre éligible, mais insuffisante pour obtenir un classement ouvrant à un financement. L'évaluation formule des remarques à caractère stratégique qui concernent :

- l'implication des entreprises exploitant les barrages de la Dordogne, dont la résorption d'une partie des impacts qu'ils génèrent est au cœur du projet ;

- le risque de substitution par ce projet aux obligations réglementaires en matière de restauration de gravières ou d'exploitation des barrages ;
- des incertitudes sur la durabilité des résultats du projet du fait de doutes sur leur prise en compte dans la gestion des barrages.

Deux suites ont été données :

- EPIDOR a déposé un recours pour apporter des explications sur les incompréhensions
- une nouvelle note de concept a été déposée le 19 juin, pour répondre à l'appel à projet 2019.

Aucun retour n'a encore été fait du recours. La nouvelle note de concept a été acceptée le 22 octobre 2019 et un dossier complet doit maintenant être déposé avant le 11 février 2020 pour finaliser la nouvelle candidature.

Les difficultés qu'il faudra résoudre et sur lesquels des engagements devraient être pris pour parvenir à améliorer la candidature concernent en particulier :

- une implication forte du principal exploitant de la chaîne Dordogne, correspondant aux impacts de la chaîne hydroélectrique sur la vallée de la Dordogne et de ses affluents équipés ;
- la prise en compte des enseignements du programme LIFE-Nature dans les règlements d'eau des concessions hydroélectriques (biodiversité et continuité sédimentaire). A noter, la modification du règlement d'eau n'est pas nécessairement conditionnée au renouvellement des concessions hydroélectriques.

En aout 2019, le Préfet coordonnateur du bassin de la Dordogne a réuni les autres préfets du bassin pour demander une implication plus collective des services de l'Etat au côté d'EPIDOR dans l'élaboration d'une nouvelle candidature.

Schéma des berges de la Vézère

Via un partenariat entre l'EPTB gestionnaire du DPF et le syndicat de rivière local en charge de la GEMAPI, deux bureaux d'étude BIOTEC et l'Agence Paysage ont été mandatés pour établir un schéma directeur de gestion des berges et des marges riveraines de la Vézère.

L'objectif du schéma est de participer à la structuration de la politique de gestion de la Vézère et contribuer à faire converger les enjeux du territoire et des différentes politiques publiques : gestion du domaine public fluvial, préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, valorisation paysagère des berges et abords du cours d'eau en appui des objectifs poursuivis par la démarche Grand Site.

Le diagnostic a été présenté et partagé devant les acteurs du territoire en mars 2019.

La Vézère présente la physionomie d'un cours d'eau chenalisé, dont l'évolution des abords accélérée par les activités humaines n'a pas été sans impact sur les habitats alluviaux dont le caractère alluvial est en train de disparaître. Cette évolution est nette selon trois principales tendances :

- absence ou rareté des habitats aquatiques et semi-aquatiques (rareté des herbiers,

d'habitats de grèves, perte de fonctionnalité des frayères, disparition des annexes) ;

- une substitution des formations pionnières par des boisements à bois durs ;
- une régression notable de la qualité et de de l'épaisseur des boisements alluviaux.

La phase 2 du schéma sera présentée en décembre pour aboutir à un programme d'action comprenant des préconisations de gestion et des travaux de renaturation-restauration.

Conservation du peuplier noir

La vallée de la Dordogne est le siège d'une population remarquable de peupliers noirs sauvages (*Populus nigra*) dans sa partie lotoise et périgourdine. Les actions se poursuivent avec l'INRA et l'ONF, structures porteuses du plan national Peuplier noir. Les investigations d'inventaire menées sur la Dordogne en 2018 et 2019 ont permis d'identifier un site très intéressant pour la mise en place d'une unité conservatoire à Peupliers noirs sur la Dordogne autour du site de Pinsac et Lanzac (46). Plus de 500 individus ont pu ainsi être cartographiés sur l'espace du Domaine Public Fluvial et sur les terrains gérés par le CEN Midi-Pyrénées. Ce travail préalable permettra d'analyser la possibilité ou non de répondre aux critères requis pour la mise en place d'une unité conservatoire (nombre d'individus minimum, dynamique fluviale et régénération spontanée des individus).

La mise en place de cette unité conservatoire pourrait aboutir à la signature d'une charte assortie d'un plan de gestion entre le Ministère de l'agriculture, le gestionnaire, le propriétaire du DPF et le CEN. Ce type d'action conforte les engagements autour de la zone centrale de la Réserve de biosphère (support de travaux de recherche, d'amélioration des connaissances, de maintien de la biodiversité et de travail avec les gestionnaires riverains).

Programme « Transforme »

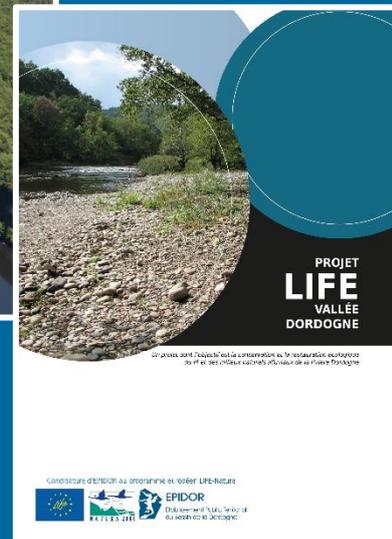
EPIDOR est partenaire associé d'un consortium de chercheurs retenu dans le cadre d'un appel à projets de l'AFB pour mener un programme appliqué sur le thème de « la transaction foncière outil de conservation des milieux aquatiques ».

Des études de cas sont prévues d'être menées sur le bassin de la Dordogne. Des échanges ont permis d'identifier des sites et des cas qui vont faire l'objet d'une analyse approfondie par les équipes de chercheurs en lien avec les sujets de : la continuité écologique, la conservation des zones humides et milieux alluviaux et la préservation des nappes d'eau souterraines.

Plusieurs acteurs du bassin de la Dordogne impliqués dans des démarches foncières ont été rencontrés en 2018 et 2019. Une restitution du travail est prévue avant la fin de l'année 2019.



A l'image de la restauration écologique de l'ancienne gravière de Veyrignac, réalisée en 2015, 16 nouveaux chantiers de restauration seront menés dans la vallée de la Dordogne en cas d'acceptation du projet européen LIFE VALLEE DORDOGNE par la Commission Européenne. Les résultats de l'appel à projets sont attendus en mai 2020.



Natura 2000 sur les grandes vallées interdépartementales

Vallée de la Vézère

Ce site Natura 2000 concerne le département de la Dordogne, avec pour les deux tiers la portion domaniale de la Vézère et une partie non-domaniale pour le tiers restant. A l'occasion de la validation du DOCOB, une extension de périmètre a été proposée par le comité de pilotage. L'Etat devrait donc maintenant interroger les collectivités pour proposer cette extension et la fournir à l'Europe. L'extension de périmètre permettra d'intégrer des prairies de vallées qui seront éligibles aux Mesures agro-environnementales (MAEC).

EPIDOR répondra aux appels à projet PAEC (Programme Agri-environnemental et Climatique) de la Région Nouvelle-Aquitaine à l'automne 2019 pour doter le territoire de cet outil et ainsi permettre la contractualisation (MAEC pour la campagne PAC 2020) sur un potentiel de 300 ha de prairies directement riveraines de la Vézère.

Vallée de la Cère et de la Dordogne

Depuis 2014, plus de 400 hectares ont été contractualisés sous forme de MAEC dans la vallée de la Dordogne lotoise (385 ha) et la vallée de la Cère (30 ha). Cela représente 35 exploitants qui s'inscrivent dans des pratiques permettant de maintenir des milieux de qualité pour la faune et la

flore. Une vingtaine d'hectares supplémentaires d'espaces privés ont pu être restaurés en prairies alluviales ou zones humides (mégaphorbiaies) et mis en gestion par des agriculteurs via des contrats Natura 2000. Des contrats forestiers ont aussi été passés sur les versants boisés des bords de rivière sur la commune de Lanzaac (site Dordogne) et la commune de Goulles (site Cère).

Un travail en lien avec l'Association Pastorale Foncière Vayrac-Floirac soutenue par le Conseil Départemental du Lot est en cours et devrait permettre de valoriser des espaces du DPF pour le pastoralisme. Cela se traduira par la mise en place de contrats Natura 2000 sur ces espaces en 2020.

Vallées de l'Isle et de la Dronne : une animation territoriale est engagée en partenariat avec les syndicats de rivière, sur la base de programmes agricoles établis par EPIDOR.

La contractualisation agricole s'est poursuivie en lien avec les syndicats de rivière avec une priorité pour le maintien et la restauration de trame verte le long des vallées de l'Isle et de la Dronne (15% des prairies de la Dronne et 30% des prairies de l'Isle bénéficient d'une contractualisation après 2 ans). A noter, une dynamique de conversion de grandes cultures en prairies est en cours du fait des outils Natura 2000 incitatifs.

L'année 2020 correspondra à une troisième année d'animation. Un objectif de 10% supplémentaire de contractualisation est envisageable (+300 ha à +400 ha en plus des 700 ha déjà contractualisés sur l'Isle et la Dronne).

En lien avec les services des routes des départements (16, 24 et 33) une stratégie d'équipement des points noirs aux continuités pour les mammières (Loutre, Vison) a été engagée (depuis 2018 pour La Gironde, 2019 pour la Dordogne et la Charente).

Sources de la Dordogne

Les quinze premiers kilomètres de la Dordogne subissent de multiples pressions (aménagements du domaine skiable du Mont-Dore, traversée des secteurs urbanisés du Mont-Dore et de la Bourboule, barrages hydroélectriques, etc.

Les acteurs locaux manifestent régulièrement leur mécontentement vis-à-vis du mauvais état écolo-

gique et du mauvais fonctionnement de ce secteur (inondations de bâtiments, ensablement et colmatage du fond...).

Dans la continuité des travaux de restauration des sources (2012) et dans une perspective "Montagne des 4 saisons", il serait intéressant d'envisager les actions à mener pour restaurer la naturalité de ce secteur emblématique et améliorer son attractivité, tout en permettant le développement des usages anthropiques (ski, thermalisme, production d'énergie, pêche...).

Des réunions se sont tenues avec les acteurs locaux en 2019 pour envisager le portage de deux études portant sur :

1 - La station de ski du Mont-Dore, où la Dordogne est à peine visible. Il s'agirait d'une étude paysagère visant à valoriser la présence de ce cours d'eau : création de points de vue, itinérance le long de la rivière, traitement des éventuels points noirs...

2 - Le barrage de la Bourboule, sur lequel se focalisent de nombreuses crispations localement : participation à l'engravement du lit de la Dordogne et aux inondations qui touchent régulièrement les habitations du bas de la ville, danger pour les pêcheurs depuis l'accident de 2015, discontinuité écologique évidente, ensablement voire envasement de la rivière en aval du barrage, valeur paysagère discutable en entrée de ville...

L'objectif est ici d'évaluer le coût d'un démantèlement des barrages de la Bourboule et de Saint-Sauves et d'étudier les possibilités de pérennisation, voire de développement de la production d'énergie, à partir de la rivière sur ce secteur (nouvelle installation hydroélectrique, production d'hydrogène...).

Il est prévu que ces deux actions soient financées au titre du « Contrat Vert et Bleu » en cours d'élaboration par le PNR des Volcans d'Auvergne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Réalisation du diagnostic de la vallée de l'Isle en partenariat avec le syndicat de l'Isle SMBI

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle en Dordogne (SMBI) et EPIDOR ont signé une convention de partenariat le 9 mai 2019 pour réaliser un diagnostic de la partie supérieure du bassin de l'Isle. EPIDOR, qui met à disposition du syndicat son ingénierie technique et de projet, a rédigé un diagnostic territorial, à l'échelle de chacun des 3 sous-secteurs hydrographiques, ainsi qu'un atlas cartographique.

Ces diagnostics, identifiant les problèmes et les enjeux de ces territoires ainsi que les premières pistes d'actions, ont été présentés aux élus du territoire ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers lors de réunions qui se sont tenues durant la deuxième quinzaine d'octobre 2019.

Un avenant à la convention de partenariat est en cours de formalisation pour poursuivre la collaboration sur la réalisation d'un programme d'actions pluriannuel.



Exemple de porter à connaissance communal « Habitats naturels » envoyé en juin 2018 auprès de chaque commune de la vallée de l'Isle (39 communes) et de la vallée de la Dronne (42 communes).



Exemple de porter à connaissance communal « Espèces » décliné pour chaque commune de la vallée de l'Isle et de la vallée de la Dronne.

Valorisation patrimoniale et touristique

Contexte général et objectifs de la mission

La naturalité des vallées et la désignation du bassin de la Dordogne comme Réserve de biosphère représentent un potentiel d'attractivité, actuellement sous exploité. L'itinérance doit être développée en synergie avec les rivières (voies vertes/voies bleues). Le tourisme durable, respectueux des territoires et des hommes, est particulièrement adapté au bassin de la Dordogne et les acteurs locaux s'emparent de cette thématique.

L'action d'EPIDOR poursuit un double objectif : renforcer la notoriété de la destination Vallée de la Dordogne ; accompagner les acteurs du tourisme à penser l'organisation touristique de façon plus

adaptée aux pratiques des visiteurs, par la mutualisation des moyens et des compétences. Tout comme la Réserve de biosphère, cette mission contribue à faire accepter l'environnement comme une chance pour les territoires et les hommes. D'un point de vue opérationnel, EPIDOR a animé le contrat de destination Vallée de la Dordogne, dont il fut chef de file, achevé le 1^{er} juillet 2019.

A travers cette mission, EPIDOR travaille à la valorisation des patrimoines (naturel, culturel, fluvial, gastronomique) du bassin de la Dordogne, en lien avec l'itinérance et les autres missions d'EPIDOR.

ACTUALITE DE L'ANNEE 2019

Promotion du Contrat de destination

Une des actions phare du Contrat de destination animé par EPIDOR de 2015 à 2019, avec l'ensemble des partenaires de la Vallée, a été le renforcement de la notoriété numérique de la destination Vallée de la Dordogne auprès des anglophones, notamment via la page Facebook et le compte Instagram en anglais Welcome to Dordogne Valley.

En 2019, ces outils ont montré de bons résultats et ont permis de maintenir un lien direct avec la communauté anglophone, attachée à la destination.

Au 31 octobre 2019, sur Facebook, la page comptait 80 515 fans et un taux d'engagement moyen de 0,8 % sur la période de janvier à octobre 2019. La page conserve une dynamique malgré l'absence de moyens publicitaires permettant d'augmenter sa visibilité. On observe une progression constante du compte Instagram depuis sa reprise par le Contrat de destination en avril 2016. Au 31 octobre 2019, il comptait 8 186 abonnés (soit 2 938 abonnés gagnés en un an, depuis octobre 2018) et un taux d'engagement moyen de 7,3% sur la période de janvier à octobre 2019.

La notoriété de ce compte se mesure également avec l'utilisation de l'hashtag #dordognevalley qui ne cesse de croître : 38 277 occurrences au 31 octobre 2019 (soit près de 17 000 occurrences de plus en un an).

Afin de limiter l'impact négatif de l'arrêt du Contrat de destination sur les bonnes performances de ces outils, Epidor assure l'intérim de l'animation de ces deux comptes en régie.

Construction d'une nouvelle gouvernance pour la destination

Le Contrat de destination Vallée de la Dordogne, devant arriver à échéance le 1er juillet 2018, a fait l'objet d'une prolongation d'un an pour permettre aux élus de travailler à une nouvelle gouvernance.

Une proposition de statuts pour la création d'une association a été faite par courrier aux membres du Contrat de destination le 29 avril 2019. Seules trois réponses ont été reçues : le CRT Nouvelle-Aquitaine qui est favorable à la proposition, le CRT Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme qui ne souhaitent pas prendre part au futur projet, trop éloigné de leurs stratégies marketing propres.

Structuration d'une itinérance douce en Vallée de la Dordogne

L'itinérance douce est un axe majeur dans les stratégies de développement des territoires du bassin de la Dordogne.

Après la réalisation d'un atlas des projets et réalisations d'itinérance terrestre et fluviale sur le bassin, en collaboration avec les structures départementales et locales, Epidor s'attache à accompagner les acteurs qui le souhaitent à structurer l'itinéraire cyclable Vallée de la Dordogne.

Dans ce cadre, les départements du Lot et de la Dordogne, en lien avec les communautés de communes Cauvaldor et Pays de Fénelon, ont demandé à Epidor de porter une étude de faisabilité pour le franchissement du « Pas du Raysse », reliant Cazoulès (Dordogne) à Souillac (Lot). Une réunion a été organisée sur site le 5 juin 2019. Une réunion technique est prévue au cours du dernier trimestre 2019 avec les services techniques des deux départements et des deux communautés de communes pour travailler à la rédaction du cahier des charges de l'étude, sur la base d'un projet proposé par EPIDOR.

Le franchissement de ce point noir est une étape importante pour la continuité de l'itinéraire Vallée de la Dordogne (en reliant les tronçons de la véloroute voie verte existants en Corrèze et en Dordogne) et la constitution d'un Comité d'itinéraire.

Portage d'un projet d'exposition itinérante sur le Coulobre

En 2015, la sculpture monumentale représentant un Coulobre installée sur le pont d'Argentat lors du festival « Histoires de Passages », et réalisée par l'artiste sénégalais Diadji Diop, a connu un franc succès.

EPIDOR, en partenariat avec l'association Nuage Vert, souhaite s'inspirer de cet événement pour organiser en 2020 un projet de land art à l'échelle

du bassin versant, qui fasse sens et serve l'image de la vallée.

L'événement prendrait la forme d'une exposition itinérante d'une année qui valoriserait le patrimoine naturel et culturel de la vallée (sa rivière, ses paysages, ses légendes, ses usages et activités...). Six villes-étapes (une par département traversé par la rivière) accueilleraient tous les deux mois une sculpture géante représentant le Coulobre. Chaque étape donnerait lieu à des manifestations festives organisées en partenariat avec les municipalités, associations et entreprises locales. Les six villes partenaires potentielles sont Le Mont-Dore, Bortles-Orgues, Argentat, Souillac, Castelnaud-la-Chapelle et Libourne. Un événement de clôture marquerait la fin de la descente du Coulobre au Bec d'Ambès.

Deux œuvres seraient créées : un Coulobre « entier » et six « morceaux » d'un second Coulobre destinés à rester dans les villes-étapes, telles des traces de son passage, pour constituer les points d'étapes d'une itinérance pérenne.

2019 a été l'année de constitution du projet, de présentation aux territoires et de recherche de partenaires. Une réunion de présentation s'est tenue le 9 juillet 2019 à Castelnaud-la-Chapelle. Des rendez-vous dans les municipalités sont organisés pour identifier les lieux d'accueil des sculptures.

Animation territoriale

Participation aux actions des territoires et aux schémas touristiques régionaux et territoriaux : Rencontres d'Occitanie du Tourisme Fluvial ; Co-Tech projet NoTT Sarlat Périgord Noir et Pays de Fénelon ; Rencontres du Tourisme de Sarlat ; Schéma du tourisme Haute Corrèze Communauté ; Projet écotourisme de la Maison Numérique de la Biodiversité de Dordogne ; Atelier marque OT Vallée de la Dordogne...

Réserve de biosphère

Contexte général et objectifs de la mission

Par l'inscription du bassin de la Dordogne dans la liste mondiale des Réserves de biosphère, l'UNESCO reconnaît la qualité environnementale du territoire et ses efforts pour s'engager dans un développement durable. Cette reconnaissance, obtenue en juillet 2012, fait l'objet d'une révision tous les dix ans.

La Réserve de biosphère participe de l'acceptation sociale des démarches environnementales et aide à faire appréhender l'environnement comme une chance pour les territoires. Elle contribue au rayonnement du bassin de la Dordogne.

Dans ce cadre, les objectifs de la mission sont :

- Promouvoir la qualité environnementale du bassin de la Dordogne, principal atout du territoire, et contribuer à sa préservation ;
- Instaurer des dynamiques de progrès environnemental et favoriser une utilisation rationnelle des ressources et des milieux naturels, en particulier la ressource en eau ;
- Développer des solidarités de bassin et une culture de la rivière à travers des actions à caractère artistique, culturel et pédagogique ;
- Inciter et proposer un appui à la recherche scientifique ;
- Participer et contribuer au réseau mondial des Réserves de biosphère de l'UNESCO.

ACTUALITE DE L'ANNEE 2019

Atlas de la Biodiversité Communale

EPIDOR a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Agence Française pour la Biodiversité sur les Atlas de la Biodiversité Communale avec un projet groupé d'ABC qui associe 4 communes riveraines de la Dordogne, issues de 4 départements du bassin : Argentat-sur-Dordogne (19), Floirac (46), Carsac-Aillac (24) et Saint-Avit-Saint-Nazaire (33).

Ce projet groupé d'ABC est un des 19 dossiers retenus dans le cadre de l'AMI, pour un total de 120 candidatures.

EPIDOR assume le portage et la coordination globale de cette opération groupée d'ABC. La mise en œuvre opérationnelle des démarches ABC sur chacune des 4 communes a été confiée au **prestataire associatif "Limousin Nature Environnement"**. Avec le concours d'EPIDOR, LNE mettra en œuvre et accompagnera les 4 communes dans les différentes étapes de réalisation et d'animation de leur ABC (diagnostic écologique, programme de science participative, programme pédagogique, cartographie des enjeux...).

La démarche a été lancée officiellement en avril 2019 à la suite de la signature de la convention de financement avec l'AFB et sera menée sur une période de 3 ans maximum. Le projet devrait être clôturé en décembre 2021. Sur chaque commune un Comité Local de Suivi multi-partenarial a été mis en place en accord avec les Maires et leur Conseil municipal.

La démarche ABC qui vise à mieux connaître le patrimoine naturel d'une commune, à sensibiliser et impliquer les habitants et acteurs sur ces sujets, se matérialise par des réunions publiques, des séances d'observations, des inventaires de terrain animés par des spécialistes, des conférences, des projets pédagogiques avec les jeunes générations, des démarches participatives type concours photo...

En plus de permettre des économies d'échelles, ce projet groupé d'ABC permet à EPIDOR de développer et d'éprouver des méthodes de travail qui seront reproductibles sur le reste du bassin de la Dordogne. Les Atlas qui seront produits pour chacune des 4 communes participantes, auront également valeur d'exemple pour les autres communes du bassin de la Dordogne.

Trophées 2019 de la Réserve de biosphère

En 2019, les Trophées de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne visent des projets, des actions et des initiatives exemplaires en matière de valorisation, de préservation et de reconquête de la biodiversité. Pour cette cinquième édition des Trophées, nous avons reçu 21 candidatures réparties de façon homogène sur le bassin versant de la Dordogne.

Ces candidatures ont été départagées par un jury composé de représentants du MAB France, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de la SHEM et d'EPIDOR.

Les 4 projets suivants ont été sélectionnés pour représenter le bassin de la Dordogne lors d'une cérémonie officielle organisée au siège de l'UNESCO à Paris :

- **La société de location de canoë Canosphère** en tant qu'acteur économique qui porte un projet éco-responsable et s'implique concrètement pour la biodiversité au sein d'une activité qui compte fortement dans la vallée de la Dordogne ;
- **L'association des pêcheurs aux engins du Lot** pour un programme d'actions intégrées (savoir-faire patrimoniaux, diverses implications sur la rivière ...) et en particulier un projet de restauration écologique d'un bras mort situé dans l'aire centrale de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne ;
- **La Réserve zoologique de Calviac** pour un investissement fort autour du Vison d'Europe, une espèce patrimoniale listée comme « en danger critique d'extinction » par l'UICN et qui a disparu des autres grands bassins français ;
- **Le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne Aval** pour un projet de renaturation d'un ancien site industriel qui vise à préserver et restaurer la biodiversité et la continuité écologique d'un site qui dispose d'enjeux écologiques majeurs.

« Les énergies du futur dans le bassin de la Dordogne »

Dans le cadre du partenariat SHEM-EPIDOR, la Réserve de biosphère organise en 2019 un colloque sur la thématique des énergies du futur au sein du bassin de la Dordogne.

La thématique s'inscrit en adéquation avec les objectifs des Réserves de biosphère car l'UNESCO reconnaît les sites d'application du programme sur l'Homme et la biosphère comme des acteurs de premier rang pour la mise en œuvre des 17 objectifs internationaux pour le développement durable et l'Accord de Paris sur le Climat. Le 7ème ODD vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

Ce travail, qui s'inscrit également en résonance avec la démarche prospective Dordogne 2050, a permis à EPIDOR de s'emparer de la question énergétique, un sujet transversal et pluriel, qui à la fois conditionne le développement territorial du bassin de la Dordogne et interagit fortement avec les enjeux en matière de ressource en eau.

Cette conférence à objectif pédagogique a permis d'apporter des éléments de réponse à la problématique générale suivante ; quelles stratégies énergétiques sur les territoires du bassin de la Dordogne afin de créer des communautés plus durables et une résilience aux problèmes environnementaux tels que le changement climatique ?

Afin de proposer un programme qui aborde les principaux enjeux énergétiques sur les territoires qui composent le bassin de la Dordogne, des contacts et des échanges nombreux ont été menés avec les organismes et collectivités qui œuvrent au quotidien sur ces questions énergétiques (ADEME, CPTEC, Région ...).

Recherche scientifique et amélioration des connaissances

La Chaire « Capital environnemental et gestion durable des cours d'eau » de l'Université de Limoges a engagé en partenariat avec EPIDOR et la SHEM, un travail de recherche sur le concept de « science territoriale dans le bassin de la Dordogne ».

Ce travail de recherche, programmé sur une durée d'un an, a débuté en juin 2018 et s'est achevé en

août 2019. Il a été confié à un Chercheur Post-Doctorant rattaché à la Chaire de l'Université de Limoges. L'étude qui a été menée a permis de réaliser, à travers le prisme de la science territoriale, un état des lieux de la Recherche sur le bassin de la Dordogne au cours de ces 30 dernières années et d'identifier des éléments susceptibles d'être utilisés pour structurer une future stratégie de recherche propre à la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne.

Les premiers résultats du travail de recherche sur la science territoriale ont montré que certains acteurs du bassin (riverains et usagers) avaient acquis des savoirs sur les cours d'eau et les milieux aquatiques de façon empirique, grâce à leur pratique quotidienne de ces espaces. On parle alors d'acteurs qui disposent de savoirs locaux ou savoirs situés. Parfois ces savoirs locaux n'ont jamais été rédigés, enregistrés et/ou publiés.

A partir de l'état des lieux et du rapport réalisés dans le cadre du projet de science territoriale, EPIDOR a lancé une réflexion qui devra déboucher sur une démarche de concertation ouverte à l'ensemble des acteurs du bassin de la Dordogne (et en particulier les départements) et aux principaux partenaires de la Réserve de biosphère (AFB, MAB-France, Agence de l'eau...). Ce travail de concertation permettra de définir et d'identifier des thèmes, des besoins et des moyens en matière de Recherche sur le bassin de la Dordogne.

Une fois terminé, le travail permettra de produire un document de référence dont la vocation sera de favoriser la recherche dans le bassin de la Dordogne (identifier les thèmes stratégiques pour l'avenir, dynamiser les actions de recherche, organiser l'action d'EPIDOR et ses futures contributions en matière de Recherche).

EuroMAB 2019

EPIDOR a créé en 2017, avec le soutien de l'UNESCO et du MAB-France, un réseau sur les écosystèmes aquatiques continentaux. Depuis, cette date EPIDOR assure l'animation de ce réseau qui est constitué à ce jour de plus de 130 personnes représentant plus de 70 Réserves de biosphère issues de 40 pays.

En 2019, EPIDOR a organisé et animé un atelier de travail lors de la rencontre 2019 des Réserves européennes et nord-américaines (EuroMAB) qui

s'est tenue en Irlande, dans la Réserve de biosphère de la baie de Dublin. Les échanges durant ces 4 jours de conférence ont confirmé la motivation des Réserves de biosphère, leur souhait de s'impliquer davantage dans le réseau, leur adhésion aux outils développés par EPIDOR ainsi que des perspectives communes et partagées pour poursuivre la dynamique en cours. La notoriété et la reconnaissance du bassin de la Dordogne progresse au niveau du réseau des Réserves de Biosphère et de l'UNESCO suite au pilotage du réseau CAE-MAB.

L'EuroMAB 2019 nous a confirmé également que les sujets de préoccupation des autres Réserves de biosphère européennes faisaient complètement écho aux problématiques du bassin de la Dordogne : adaptation au changement climatique, développement du tourisme durable, conservation de la biodiversité, implication des populations, utilisation de la science dans la gestion, mise en valeur du patrimoine et de la culture locale...

Des volontés d'échanges avec la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne ont été exprimées, notamment par les RB du Delta Pô, de l'Ebre et de la Réserve transfrontalière Mura-Drava Danube.

Communication et information

EPIDOR, avec le soutien de la SHEM, a produit début 2019 un panneau d'information sur la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne et les objectifs du programme MAB de l'UNESCO.

Ce panneau d'information grand public est un prototype (ou panneau témoin) qui doit permettre de répondre aux demandes des acteurs locaux souhaitant valoriser la désignation Réserve de biosphère à l'aide de ce type de support. Il est destiné à être installé sur des sites stratégiques du bassin de la Dordogne, préférentiellement aux abords des cours d'eau (en bord de rivière, le long des berges des villes et villages ayant un accès à la rivière, au départ de sentiers de randonnée, le long de voies vertes...).

Ce prototype dispose d'une partie adaptable en fonction de l'opération, de la cible, du partenaire et du lieu d'installation. En 2019, ce type de panneau Réserve de biosphère a été installé au niveau du belvédère du barrage hydroélectrique de Marèges ainsi qu'au départ du sentier d'interprétation de Beaulieu-sur-Dordogne.

L'année 2019 a également permis de poursuivre la diffusion de l'exposition « Visages et Paysages » autour des paysages, des Hommes et de la biodi-

versité du bassin de la Dordogne. En 2019, l'exposition a été accueillie par Ayen (19), Branne (33) et Campagne (24).



BIOSPHERE
Bassin Dordogne

Vous êtes au cœur de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne

At the heart of the Dordogne basin biosphere Reserve



Observer



Comprendre



Aimer



Respecter



Partager

Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne

En juillet 2012, le bassin de la Dordogne a rejoint le Réseau mondial des Réserves de biosphère de l'UNESCO. Elle est la plus vaste Réserve de biosphère en France et la première au monde conçue et centrée autour d'un grand fleuve et son bassin versant. La rivière est au cœur du dispositif car la préservation du patrimoine fluvial, des associations et des bénéfices qu'il dispense, représentent un élément fondamental pour le développement futur de l'écosystème et la bien-être de ses habitants.

Un réseau mondial de sites reconnus par l'UNESCO

Sites d'application du programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO, les Réserves sont des lieux d'apprentissage et d'implémentation du développement durable. Ce sont aussi des territoires engagés pour la préservation des paysages, des écosystèmes et des espèces, dans lesquels on a su concilier un équilibre entre la nature et les activités humaines.

Le fleuve Danube, le Mont Kenya, le delta de Camargue et les îles d'Hawaii appartiennent à ce réseau de coopération internationale qui rassemble plus de 150 sites répartis dans 120 pays à travers les 5 continents.

Les Réserves de biosphères de l'UNESCO représentent des territoires de référence pour la mise en œuvre des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Elles encouragent l'expérimentation locale, la recherche scientifique, l'éducation et la participation des populations afin de concilier les enjeux économiques, culturels et écologiques.

EPIDOR, un établissement public au service de la Dordogne

À l'initiative de la reconnaissance UNESCO, l'établissement EPIDOR assure la coordination de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne EPIDOR a pour mission de favoriser un développement coordonné et harmonieux de la vallée de la Dordogne et de son bassin versant.

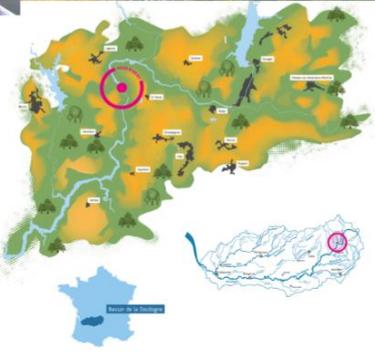










La SHEM est partenaire de la Réserve de biosphère

Depuis 2016, la Société Hydro-Électrique de Midi (SHEM) est partenaire de la Réserve de biosphère du Bassin de la Dordogne. En cohérence avec sa politique d'entreprise, elle soutient des initiatives qui participent à l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Exemples d'actions de l'établissement EPIDOR soutenues par la SHEM

- Protection de la ressource en eau**
Mise en place d'un programme d'actions pour inciter et aider les 1 500 communes du bassin de la Dordogne à réduire leurs utilisations de pesticides.
- Sensibilisation**
Mise en place d'une exposition autour des paysages, de la biodiversité et des activités humaines emblématiques de la vallée de la Dordogne pour sensibiliser sur la nécessité de maintenir un rapport harmonieux entre l'Homme et la nature.
- Recherche scientifique**
Mise en place d'un état des lieux de la recherche sur le bassin de la Dordogne et processus de concertation pour identifier les thèmes stratégiques pour l'avenir de la réserve et dynamiser les actions de recherche.



Le panneau d'information sur la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne qui est installé au niveau du belvédère du barrage hydroélectrique de Marèges (19-15)

SAGE et action territoriale

Contexte général et objectifs de la mission

Conformément aux attendus du SDAGE Adour Garonne et suite à la mise en œuvre de contrats de rivière et de Plans de Gestion d'Etiage sur certains territoires, l'ensemble du bassin de la Dordogne est aujourd'hui couvert par un SAGE. Chacun d'eux vise à concilier usages et activités et doit permettre de promouvoir une gestion intégrée et coordonnée de l'eau et des milieux aquatiques. Ils permettent de formaliser une gouvernance locale, et l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE constituent une opportunité d'expression des volontés locales au travers des Commissions Locales de l'Eau (CLE) ainsi que des politiques des Départements et de l'établissement.

La mission d'EPIDOR, structure animatrice de trois SAGE (Dordogne amont, Dordogne atlantique et Isle Dronne), est de :

- Favoriser et accompagner les CLE dans la co-construction des SAGE ;
- Faciliter l'appropriation des SAGE par les territoires en développant des moyens de communication adaptés (lettre info, site internet, bulletins communaux, etc.) ;
- Participer et/ou contribuer aux projets locaux, sous le prisme de l'eau, ceci dans un objectif d'amélioration de la gestion « globalisante » des ressources en eau et des milieux associés ;
- Être le relai auprès des membres des CLE quant aux différents projets ou inquiétudes locales intéressant le domaine de l'eau et en particulier les SAGE.

Pour le SAGE Dordogne amont, démarré en 2014, la concertation avec les acteurs locaux et les analyses menées dans le cadre de l'état des lieux validé en 2018 mettent en avant les grands axes de travail suivants :

- Préserver la qualité des ressources en eau pour l'alimentation en eau potable ;
- Contribuer à un meilleur équilibre dans la gestion des ressources en eau dont l'agriculture dépend très fortement ;

- Améliorer l'attractivité touristique et développer l'image « nature » du bassin ;
- Concilier la production hydroélectrique et les autres usages de l'eau ;
- Protéger et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques pour préserver la biodiversité du territoire.

C'est sur cette base que la CLE s'attache à construire la stratégie du SAGE.

Pour le SAGE Dordogne Atlantique, lancé en décembre 2016, le bilan de l'état initial fait ressortir quatre grandes problématiques territoriales, qui restent encore à partager avec les acteurs locaux sous forme de commissions thématiques :

- La vulnérabilité du territoire face aux risques d'inondation et de sécheresse ;
- Une qualité des eaux superficielles et souterraines compatibles avec les exigences environnementales, les usages eau potable, voire de tourisme ;
- Une biodiversité remarquable mais en péril ;
- Les défis patrimoniaux et sociétaux à relever autour de l'eau.

Pour le SAGE Isle Dronne, en cours de finalisation, le PAGD et le Règlement se construisent autour des enjeux majeurs suivants :

- Maintenir ou améliorer la qualité de l'eau pour les milieux et les usages ;
- Partager la ressource en eau entre les usages ;
- Préserver et reconquérir les rivières et milieux humides ;
- Réduire le risque inondation ;
- Améliorer la connaissance ; Coordonner, sensibiliser et valoriser.

ACTUALITE DE L'ANNEE 2019

SAGE Dordogne amont : concertation autour du projet de stratégie

L'année 2019 est marquée par une forte mobilisation des acteurs du territoire, que ce soit dans le cadre de réunions géographiques organisées fin 2018, de rencontres bilatérales menées au printemps avec les représentants des collectivités, des services de l'Etat et des usagers (chambres d'agriculture, d'EDF, fédérations de pêche...) ou de la consultation organisée cet automne via le site internet du SAGE. L'organisation d'une réunion de travail spécifique à la forêt s'est avérée très intéressante pour préciser les mesures relatives à la gestion sylvicole et à l'exploitation forestière.

Les membres du Bureau de la CLE, réunis à trois reprises durant cette phase, ont pu adapter ou préciser les objectifs et les voies de travail identifiées en réunion géographiques.

La Commission Locale de l'Eau, réunie le 30 octobre 2019 à Tulle, a ainsi pu adopter à l'unanimité le projet de stratégie présenté.

Ce document, qui définit les objectifs et les pistes de mesures à mettre en œuvre, est organisé autour de 7 grands enjeux :

- 1 - Garantir la capacité des bassins versants à fournir une ressource de qualité et en quantité pour l'alimentation en eau potable ;
- 2 - Suivre et préserver la qualité des eaux de baignade ;
- 3 - Adapter les modes de gestion des installations hydroélectriques pour prendre en compte les usages identifiés à l'échelle du bassin de la Dordogne ;
- 4 - Préserver, restaurer et valoriser la biodiversité,
- 5 - Garantir la résilience du territoire vis-à-vis des changements globaux (climatiques, sociétaux et socio-économiques) ;
- 6 - Améliorer la qualité de vie et développer l'attractivité du territoire ;
- 7 - Maîtriser les risques inondation et ruissellement intense.

Sur cette base, la CLE a confié à la cellule d'animation l'organisation de réunions thématiques (exploitation forestière, plans d'eau, fertilisation agricole, assainissement domestique, zones humides...) afin de rédiger précisément les mesures envisagées.

La cellule d'animation s'est aussi mobilisée sur des sujets connexes tels que la mise en œuvre de contrats territoriaux ou de programmes d'actions sur les milieux aquatiques (Cère, Chavanon, Sources de la Dordogne...), l'élaboration des documents d'urbanisme (Haut-Cantal, Xaintrie) pour lesquels il convient d'anticiper leur compatibilité avec le futur SAGE, ou la gestion de l'étiage 2019, particulièrement prononcé sur l'amont du bassin avec des répercussions sur les usages (production d'eau potable, abreuvement des animaux et production de fourrage...) et la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques.

Les acteurs de ce territoire amont, très fortement marqués par la sécheresse observée cette année, sont très sensibles à la gestion quantitative de la ressource en eau et à l'intérêt de la préservation des têtes de bassin.

SAGE Dordogne Atlantique : état des lieux

Après une phase d'échanges, de concertation et de travail collaboratif qui s'est déroulée sur le territoire de basse Dordogne entre 2017 et 2018, le projet d'état initial du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a été achevé dans sa rédaction finale début 2019. Ce document, décomposé en quatre tomes, permet de dépeindre la situation actuelle du territoire sous l'angle : 1/ de son histoire et de son identité ; 2/ de son aménagement ; 3/ des différents usages exercés sur le bassin versant ; 4/ de l'état de la ressource et des milieux naturels.

Le projet d'état initial a été présenté au Bureau de la CLE à l'occasion de trois séances distinctes de travail. A l'occasion de la dernière, qui s'est tenue le 13 mars dernier, le Bureau a exprimé son souhait de recueillir l'avis des membres de la CLE avant la présentation et la validation dudit état initial en réunion plénière. L'ensemble des documents a ainsi été soumis à consultation de la CLE, les mois de mai-juin 2019. Une consultation à plus

grande échelle, via la plateforme du SAGE (voir ci-dessous), a également eu lieu.

Après intégration des éventuelles demandes de modifications-compléments, l'état initial a fait l'objet de la tenue d'une réunion de CLE le 1er juillet 2019 à Prigonrieux. A cette occasion, un projet de film inhérent à cette étape du SAGE a été visionné par l'auditoire, avec recueil des remarques sur sa forme et son fond. L'intérêt de ce type de support a été unanimement souligné. L'état initial, pour sa part, a été validé.

En complément, la suite de la phase d'élaboration du SAGE, à savoir le diagnostic, a été abordée. S'agissant d'impliquer au maximum les acteurs du territoire, en premier lieu, les membres de la CLE, le choix a été fait de les réunir en séance de travail le 15 octobre 2019 pour co-construire le diagnostic territorial et, ensuite, d'organiser des commissions thématiques. Quatre thèmes de ce qui est « en jeu » sur le territoire ont été retenus à cet effet : quantité / qualité / milieux / gouvernance-aménagement du territoire-paysages. Les thèmes transversaux des usages et du changement climatique sont traités au travers de chacun d'eux. Douze formulations d'enjeux ont été soumis aux acteurs lors de ces rencontres, en préalable de la définition des enjeux stratégiques pour le SAGE Dordogne Atlantique.

Parallèlement, le site web du SAGE a été construit et alimenté d'articles rédigés laissant une large place au descriptif du territoire, à la compréhension de l'outil SAGE, mais également à l'actualité et aux ressources (glossaire, supports de formation, documents de communication, comptes-rendus de réunion...). Ce site élaboré dans une logique de et pour le territoire est accessible depuis le lien suivant : <https://dordogne-atlantique.fr/>.

Plusieurs prises de contact et rencontres avec les organes de presse locaux (Sud-Ouest, Le Résistant, Le Démocrate Indépendant...) ont été effectuées afin de mettre en lumière la démarche SAGE. Trois articles de presse ont été publiés. Deux d'entre eux ont notamment mis en avant l'enquête en cours sur les enjeux d'avenir du territoire, enquête déclinée différemment selon quatre catégories d'acteurs : lycéen / résident / élu et technicien d'une collectivité / usager professionnel.

Dans la continuité et complémentarité des missions d'EPIDOR ainsi que des attendus du SAGE, du

temps a également été consacré à la participation aux projets de territoire ou Inter-territoire de type : PPG, séminaire bouchon vaseux, suivi réseau MAGEST, Dordogne 2050 (ateliers de Creysse et de Lalande-de-Fronsac notamment), organisation des prélèvements agricoles (réunions OUGC, sécheresse), révision des PAOT de Dordogne et de Gironde (pressions et actions), travaux sur le barrage de Mauzac.... Favorisant le montage de projets intersectoriels qui intègrent les dimensions développement durable et changement climatique, EPIDOR a également été partie prenante des réflexions sur le devenir du territoire du Bergeracois (contractualisation Région-Bergeracois, Laboratoire d'Innovation Territoriale du Bergeracois, projet alimentaire d'excellence).

SAGE Isle Dronne : rédaction du PAGD et du Règlement

La stratégie de la CLE, adoptée en avril 2019, représente le point de départ de la phase finale et la plus concrète de l'élaboration du SAGE : la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et du Règlement du SAGE.

Partant d'un catalogue de mesures opérationnelles réalisé en 2018 par EPIDOR sur la base des travaux précédents, les membres de la CLE ont travaillé à une cadence soutenue pour que les documents du SAGE soient validés avant la fin de l'année 2019. Plusieurs groupes de rédaction thématiques, 3 réunions de Bureau et 2 réunions de la CLE ont permis de réaliser ces documents dans une dynamique de concertation, animée par des débats importants notamment autour de la gestion quantitative des ressources en eau et de la préservation des zones humides par exemple. Un travail spécifique de concertation et d'échange avec les représentants de la profession agricole a été mené. Par ailleurs, le projet de SAGE a été soumis à la consultation des membres de la CLE durant l'été. Une dizaine de membres a transmis un avis à la cellule d'animation qui a proposé une évolution des documents en conséquence.

En parallèle, depuis le printemps 2019, le bureau d'études EAUCEA est mandaté pour effectuer l'évaluation environnementale du SAGE, qui se traduit par la production du rapport environnemental qui devra également être validé par la CLE. De nombreux échanges avec la cellule d'animation

et la CLE ont permis de renforcer la lisibilité ainsi que l'efficacité du SAGE.

D'autre part, la cellule d'animation a poursuivi sa participation à des projets de territoire et leur suivi : SCOT de la vallée de l'Isle, SCOT du Périgord Vert, SCOT du Cubzaguais, PLUi Dronne et Belle, PLUi du Grand Périgueux, appui technique aux PPG Dronne, PPG Isle, projets de restauration de la

continuité écologique sur la Dronne, mise à jour de l'état des lieux du SDAGE Adour-Garonne et du PAOT, Comité d'orientation de l'OUGC, Aménag'eau, etc.

Le SAGE Isle Dronne est en cours de finalisation

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Isle Dronne s'est donné comme objectif de valider le SAGE avant la fin de l'année 2019, avant les élections municipales de 2020.

Une fois validé par la CLE, le SAGE entrera dans sa dernière étape : l'approbation. Les documents (PAGD, Règlement et rapport environnemental) seront soumis à la consultation des collectivités et du Comité de bassin, puis à enquête publique. Ils pourront être modifiés en fonction de ces consultations avant d'être validés définitivement par la CLE et enfin arrêtés par le Préfet coordonnateur de Bassin. Le SAGE entrera ensuite dans une phase dite de « mise en œuvre ».

Prospective, planification, concertation

Contexte général et objectifs de la mission

En tant qu'EPTB, l'établissement EPIDOR a pour mission d'accompagner et de coordonner les collectivités dans leurs actions liées au grand cycle de l'eau. Plusieurs changements récents importants viennent modifier à la fois le paysage institutionnel et les stratégies de l'action publique dans le domaine de l'eau :

- la conscience du changement climatique et des autres changements globaux qui transforment les territoires et font évoluer les enjeux à grande vitesse ;
- les lois MAPTAM et NOTRe qui ont introduit de nouvelles responsabilités et défini une nouvelle

compétence pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), confiée au bloc communal ;

- les tensions plus importantes sur les finances publiques qui incitent les différents acteurs à mieux réfléchir comment optimiser les ressources et les moyens d'action.

Dans ce cadre, l'établissement développe des actions prospectives et transversales qui ont pour but d'anticiper les évolutions des territoires, de dégager des pistes d'action adaptées aux enjeux d'avenir, de fournir des éléments pour l'organisation des acteurs.

ACTUALITE DE L'ANNEE 2019

Dordogne 2050

Dordogne 2050 est un exercice de prospective territoriale qui a démarré à la fin de l'année 2017.

Après une première phase d'analyse qui a permis de circonscrire les grands enjeux d'avenir du bassin versant, les actions menées en 2019 se sont concentrées sur la concertation, le partage et le dialogue avec les acteurs territoriaux. Des enquêtes et des ateliers d'échange ont eu lieu tout au long de l'année pour partager les diagnostics, réfléchir aux sujets prioritaires pour l'avenir et préparer la troisième phase qui sera menée en 2020 autour d'une douzaine de projets démonstrateurs. Huit ateliers territoriaux ont eu lieu en mai et juin, associant environ 250 personnes dans tout le bassin. Un atelier spécifique à l'agriculture a été organisé le 23 octobre en association avec la chambre d'agriculture de la Dordogne et les autres chambres du bassin.

A partir de cette grande phase de concertation, les projets démonstrateurs vont maintenant être définis et développés, sous forme d'études et d'esquisses, pour montrer qu'il existe des solutions reproductibles, possible à mettre en œuvre dès aujourd'hui et compatibles avec les transformations qui vont s'opérer d'ici 2050.

Les premières idées de projets démonstrateurs évoquées dans les ateliers d'échange concernent par exemple :

- La ferme du futur en montagne et piémont adaptée aux défis liés aux nouveaux contextes climatique, social et économique ;
- La future station d'épuration en milieu rural, face aux défis des évolutions démographique, climatique et environnementale ;
- Une nouvelle approche du multiusage et de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les ouvrages hydroélectriques concédés ;
- Ainsi que de nombreux autres projets...

L'ensemble des compte rendus et documents de travail sont consultables sur le site internet dédié www.dordogne2050.fr. L'objectif est d'achever l'exercice en 2020 avec la publication d'un plan-guide qui rassemblera et mettra en relation les 10 ou 12 projets démonstrateurs retenus. L'objectif est aussi que ces projets démonstrateurs soient ensuite poursuivis, développés par les acteurs locaux et qu'ils servent d'exemple à l'ensemble du bassin.

Enquête GEMAPI

Dans la continuité de l'étude sur les moyens d'ingénierie de gestion des milieux aquatiques du bassin de la Dordogne, une enquête GEMAPI a été réalisée en collaboration avec l'Université de Limoges.

Les étudiants du Master 2 Eau et Environnement étaient présents une semaine sur le bassin pour interroger une quarantaine d'EPCI : communautés de communes, communautés d'agglomération et syndicats de rivière. L'objectif était de faire un état des lieux des prises de compétences GEMAPI et d'identifier les besoins d'accompagnement.

Une restitution a eu lieu à Brive le 30 septembre et un rapport final sera envoyé à chaque structure du bassin. Ce travail a mis en évidence l'hétérogénéité dans l'avancement de la mise en œuvre des actions, des différences d'organisation en termes de

transferts des compétences et de mise en place de la taxe GEMAPI.

Certains EPCI-FP émettent des besoins d'accompagnement et il sera intéressant de favoriser les retours d'expérience des structures les plus avancées.



Restitution à Brive le 30/09/2019

Domaine public fluvial

Contexte général et objectifs de la mission

Dans le cadre de sa politique de décentralisation, l'État ouvre le transfert d'une partie du Domaine Public Fluvial du bassin de la Dordogne vers les collectivités territoriales. Un linéaire de 465 km de cours d'eau est concerné, sur la Dordogne, la Vézère, l'Isle et de manière plus anecdotique sur la Dronne et le Moron. Les tronçons concernés par les concessions hydroélectriques sont exclus de ce transfert. Depuis le 1er janvier 2015, EPIDOR assure la gestion de ce domaine, dans le cadre d'une convention d'expérimentation passée avec l'Etat et Voies Navigables de France. L'expérimentation s'achèvera le 31 décembre 2020.

Dans ce cadre, les objectifs généraux de la mission sont d'assurer la conservation du domaine et garantir le maintien de son usage public, d'assurer l'entretien du domaine et la gestion des usages et d'améliorer l'état du domaine vis-à-vis notamment des enjeux qu'il représente pour la Réserve de biosphère ainsi que sa valorisation par les collectivités riveraines.

Concrètement, il s'agit de :

- Assurer une surveillance du domaine et un contrôle des usages ;
- Délivrer et gérer des autorisations pour les occupations et les utilisations du domaine ;
- Réaliser les interventions d'entretien nécessaires à la gestion des risques ou constituant une gêne importante pour les usages ;
- Suivre des actions d'équipement ou de mise en valeur du domaine ;
- Réaliser ou accompagner des actions de reconquête et de restauration des milieux sur le domaine ou sur ses abords ;
- Mettre en œuvre le Plan d'Action Environnemental et le projet de territoire ;
- Animer les instances de suivi de l'expérimentation et assurer le rapportage.

ACTUALITE DE L'ANNEE 2019

Surveillance, conservation et restauration du domaine

Le travail de gestion du Domaine Public Fluvial entrepris depuis 2015 est poursuivi par l'équipe du DPF : suivi des occupations, sécurisation des dangers pour la navigation et les usagers, information et conseils pour les projets, gestion des contentieux...

En 2019, ont eu lieu : 291 rendez-vous sur le terrain et réunions pour du conseil, des avis sur des projets, 45 réunions d'avant travaux, 70 rendez-vous pour des réunions de suivi, de chantier ou après travaux.

Les descentes de repérage ont été réalisées sur le secteur navigable (Isle et Dordogne), sur la Vézère et sur la Dordogne non navigable, soit 29 jours de campagnes de reconnaissance en bateau, dont 6 jours sur les rivières.

Au printemps, le Coulobre est intervenu sur près d'une vingtaine de sites afin de sécuriser la navigation entre Castillon-La-Bataille et Libourne. La signalisation fluviale a également été installée.

En l'absence du Coulobre, une entreprise devrait intervenir en novembre pour gérer l'enlèvement de la signalisation et le traitement des encombres sur l'Isle et la Dordogne navigable.

Servitudes de marchepied

Les sollicitations augmentent régulièrement depuis le début de l'expérimentation de la part des collectivités, des associations de randonneurs ou de citoyens pour rapporter des problèmes de respect de la servitude de marchepied. Ces problèmes sont traités à l'amiable : 19 rendez-vous sur le terrain et 3 réunions publiques ont eu lieu sur la thématique de la servitude marchepied.

Interventions de sécurisation

17 chantiers de sécurisation ont été assurés principalement sur le secteur non navigable. À chaque fois, les dangers et les travaux font l'objet d'avis aux usagers. Ces avis sont transmis aux communes riveraines aux associations de pêche concernées, ainsi qu'aux loueurs de canoës, aux campings, etc. 30 avis ont été diffusés cette année. Cette information vers les publics usagers du domaine permet d'informer le plus grand nombre, mais elle motive aussi des retours d'information et stimule ainsi la mobilisation des acteurs de terrain pour la conservation du domaine.

Un accident mortel est à déplorer suite à la chute d'un arbre du DPF sur un touriste à Saint-Julien-de-Lampon. Une procédure est en cours afin de déterminer les responsabilités.

Navigation

EPIDOR a fait l'acquisition de deux nouveaux bateaux équipés de matériels permettant d'effectuer des bathymétries rapides, remplaçant des matériels anciens. 36 avis à la batellerie ont été émis dans le secteur navigable afin d'informer les usagers de la voie d'eau des événements ou travaux.

Projets des collectivités

EPIDOR a répondu à plusieurs sollicitations de collectivités afin de les conseiller ou de les assister dans leurs projets concernant les rives de la Dordogne : traversée sous fluviale AEP affouillée à Vayrac ; sondage des profondeurs pour une prise d'eau d'irrigation à Saint-Cyprien ; ouverture d'une

plage à Castillon-La-Bataille ; revue de projet avec CAUVALDOR ; réunion de riverains au Fleix ; les travaux de confortement des berges de Libourne qui sont aujourd'hui terminés.

Travaux de restauration

EPIDOR s'est engagé dans la réalisation d'un PPG qui a été présenté aux structures à compétences rivières du DPF afin de partager le diagnostic, les enjeux et les objectifs de gestion. Il s'agit d'afficher la complémentarité des actions entreprises par tous et de développer des synergies ou des collaborations.

Plusieurs opérations de restaurations ont été engagées, des opérations d'arrachage de végétaux exotiques invasifs avec une association d'insertion à Sainte-Terre (33) et Veyrignac (24) ; une autre opération d'arrachage en collaboration avec Cauvaldor et le Conservatoire Botanique d'Occitanie.

Des travaux de gestion des encombres et de la végétation arborée ont été entrepris sur la couasne de La Gardelle en collaboration avec l'association des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets de la Dordogne dans le département du Lot, mais aussi avec la fédération de pêche du Lot. Il s'agissait avec ses travaux d'offrir des secteurs plus ouverts afin de favoriser la reproduction des brochets.

Le passage à gué de Combenègre (46) est en travaux pour améliorer la continuité écologique de la couasne et de la Dordogne.



EPIDOR a conduit des opérations coordonnées avec différents acteurs. Ici la gestion de la couasne de La Gardelle avec l'association de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets de la Dordogne Lotoise et la Fédération de Pêche du Lot (Flourac 46).



EPIDOR

Etablissement Public Territorial
du Bassin de la Dordogne

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
Place de la Laïcité, 24250 Castelnau-la-Chapelle
Tél: 05 53 29 17 65 / Fax: 05 53 28 29 60
epidor.eptb-dordogne.fr

www.eptb-dordogne.fr

